

**A QUI LE TOUR ?**

**FACE A LA PRESSION DES  
CREANCIERS POUR RESORBER  
L'ENDETTEMENT DU GROUPE**

**« *Tout est vendable* »**

**APRES L'ANNONCE DE LA VENTE DES  
MEDIAS AU GROUPE CMA CGM**









**L'UNSa S'INTERROGE :**

**« *Quel sera le prochain ?* »**

**POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À**

# SOMMAIRE



-  **ALTICE UNE SITUATION INTENABLE**
-  **QUELS SCENARIOS POSSIBLES ? PROJETTONS NOUS**
-  **DETTE: QUELLES OPTIONS POUR APAISER LES CREANCIERS ?**
-  **DROIT D'ALERTE : EN ATTENDANT L'APPEL DU 25 AVRIL : OÙ EN SOMMES-NOUS ?**
-  **AVENIR : CRAINTES ET ESPÉRANCES - L'UNSA DEFEND TOUJOURS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS**
-  **OBJECTIFS 2024 : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN, ET RIEN POUR TOUS !**
-  **L'UNSA FAIT LE POINT INTÉRESSEMENT : DES RÉSULTATS EN HAUSSE ET JO 2024**
-  **L'UNSA TOUJOURS À VOTRE SERVICE : ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**

**POUR ADHERER C'EST ICI**

**POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À**



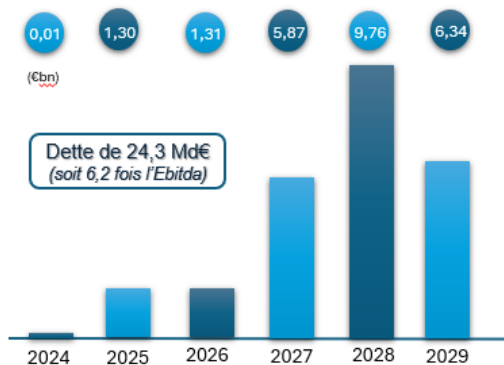
Choisir l'UNSa, c'est Agir !

# ALTICE UNE SITUATION INTENABLE

## La situation est insoutenable !!

La dette **Altice France Groupe** augmente à hauteur de 24,6 Md€ et les nouveaux emprunts coûtent de plus en plus cher (dette de janvier 2024 → taux de 11,50 %)

Echéances des remboursements



Les liquidités disponibles à fin 2023 : 0,9 Md€

- Trésorerie : 0,4 Md€
- Lignes de dettes disponibles : 0,5 Md€

## Il existe deux types de dettes

### 1) Dettes sécurisées / garanties par des actifs

Ces dettes sont portées par Altice France SA pour un montant de 20,12 Md€

### 2) Dettes non sécurisées

Ces dettes sont portées par Altice France Holding (Sté basée au Luxembourg) pour un montant de 4,2 Md€

## Ce qu'implique une dette sécurisée

Si **Altice France SA** n'était pas en mesure de rembourser sa dette, les créanciers pourraient récupérer des actifs pour se rembourser

Principales sociétés garantes des dettes (*filiales d'Altice France SA*)

ALTICE France SA

SFR SA

SFR Fibre SAS

Comptel SAS

## Le groupe est dans l'obligation de vendre pour rembourser sa dette

Les perspectives 2024 du Groupe Altice France ne sont pas bonnes comme annoncé par notre direction le 20/03 lors de la présentation des résultats de 2023.

### Perspectives 2024 d'Altice France

#### Revenus

- Baisse du CA due en partie au ralentissement continu de la construction FTTH
- Le marché résidentiel et entreprise en France est très concurrentiel et les résultats de SFR baissent

#### EBITDA

- Baisse prévue de l'EBITDA entre 5% et 9% en 2024 par rapport à 2023 en raison du ralentissement de la contribution à la construction, du coût supplémentaire de location des lignes FTTH et de l'absence de capacité à faire passer la hausse de coûts aux consommateurs.

#### Flux de trésorerie & endettement

- La réduction des investissements n'est pas suffisante pour compenser la hausse des charges d'intérêts
- Focus important sur le désendettement du groupe

[RETOUR SOMMAIRE](#)

# POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

MARS  
2024

# QUELS SCENARIOS POSSIBLES ? PROJETTONS NOUS

L'actualité du Groupe n'est plus un secret pour personne en France tant les articles sur la situation d'Altice pullulent en ce moment. Dès lors, toutes les perspectives semblent possibles, qu'elles soient fantasmes ou hantises.

**L'urgence est au désendettement de moins**

**10 Md€ sur les 24 Md€ afin de passer d'un ratio d'endettement (Dette Nette/ Ebitda) de 6,2 actuellement à 4 et de baisser le montant annuel des intérêts qui sont de 1,4 Md€/an.**

L'UNSa, forte de son expérience et dans son rôle d'information des salariés n'exclut aucun scénario. Voici un petit tour des possibilités sans volonté d'affoler ni de rassurer outre mesure sur la situation tourmentée du Groupe:

## ○ PROJET DIT « RECITAL »

Recherche d'un investisseur minoritaire (49% max) afin d'entrer au capital de SFR, afin de permettre de réduire l'endettement. Cette solution est celle présentée officiellement par la Direction, bien que nous n'ayons jamais réussi à savoir si des offres existent, et pour quelles valeurs ?

## ○ LA VENTE DES 50,01% DE XP FIBRE

Le fameux réseau de fibre optique, pilier de la stratégie Altice depuis plusieurs années, pourrait lui aussi être mis à la vente. Plusieurs fonds d'infrastructure ont montré des marques d'intérêts, on évoque le montant de 10 Mds d'€. À elle seule cette opération pourrait résoudre les problématiques de dette de notre actionnaire.

## ○ VENTE DES MVNO

Un projet de fusion entre Coriolis et les autres MVNO (Prixtel, Syma, Afone Mobile) est dans les tuyaux. Un possible délestage de ces MVNO (sans oublier La Poste Mobile) pourrait contribuer à l'allègement de la dette.

## ○ LA VENTE PAR « APPARTEMENTS »

Dans sa recherche d'augmenter la valeur du Groupe et de récupérer le maximum de cash, notre actionnaire pourrait être tenté de

« détacher » plusieurs divisions stratégiques ayant une certaine valeur. Des acteurs pourraient être intéressés par le marché B2B, ou DSO, ou bien même le Réseau pour ne citer que quelques exemples.

## ○ VENTE PURE ET SIMPLE DE SFR

Avec la situation actuelle tout est possible et « tout est vendable » pour reprendre les mots de notre Actionnaire. Qui aurait pu à 100% prévoir la vente des médias ? Un désengagement du deuxième opérateur en France est tout à fait possible. **Malgré la dette, SFR demeure une entreprise profitable générant une marge à plus de 38%**, et qui est positionnée sur un marché stratégique et porteur.

## ○ LA VENTE D'AUTRES « SILOS » DU GROUPE

Pour apaiser la pression, la vente de l'opérateur Meo (Altice Portugal), d'Optimum (Altice USA) ou de la régie publicitaire en ligne Teads pourraient être des solutions pour Patrick DRAHI de délivrer des messages positifs au marché. Au moins 3 fonds d'investissement ainsi que l'opérateur Saoudien STC sont intéressés. Cela serait inévitablement vertueux sur la situation d'Altice en France.

## ○ UN ÉNIÈME REFINANCEMENT

Bien qu'assez improbable au vu de la situation, pourquoi écarter la solution pour Patrick Drahi de se refinancer à nouveau auprès des marchés financiers? En octobre 2023, il nous déclarait parier sur une prochaine baisse des taux d'intérêts, du pari à l'action il n'y a qu'à ...

## ○ ENTRÉE AU CAPITAL DES CREANCIERS

Pour finir, Patrick DRAHI réussit à passer l'orage au-dessus de sa tête et gagne le bras de fer qu'il a engagé avec ses créanciers. En effet il a de manière invraisemblable indiqué à ses prêteurs (américains pour la plupart) de renoncer à une partie de leurs créances ou de la convertir en capital.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

# POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

# DETTE: QUELLES OPTIONS POUR APAISER LES CREANCIERS ?

## RIEN NE VA PLUS EN CETTE PÉRIODE DE DISETTE OÙ LES CESSIONS D'ACTIFS DEVRAIENT CONTINUER.

Bien que Patrick DRAHI ait toujours affirmé ne jamais se séparer de ses sociétés, la situation catastrophique du groupe Altice et la dure loi du marché l'ont contraint à nuancer son propos et revoir sa stratégie. Altice a vendu 70% de ses datacenters pour la modique somme de 535 M€ alors que le groupe pensait obtenir au minimum 1 Md€. La Direction a présenté en CSE Central son projet de revente des « Data Center » (257 sites techniques). L'opération consiste en un montage avec Morgan Stanley qui confie à SFR le contrôle opérationnel des sites, bien qu'elle ne détienne que 30% de la nouvelle société « Ultra Edge ».

### DISCUSSIONS EN COURS :

#### - La Poste Mobile

Vente des parts détenues par SFR dans la Poste Mobile valorisée à 465 M€ ? Bouygues Telecom propose de racheter l'intégralité du capital pour 950 M€. Patrick DRAHI exercera-t-il son droit de préemption pour racheter les parts de la Poste Mobile et ainsi détenir 100% du capital ou bien sera-t-il contraint de vendre ses 49% ?

#### - Altice Media

Malgré les affirmations de la Direction Générale qui s'évertuait à répéter durant des mois que le pôle média n'était pas à vendre, la direction a confirmé le 15 mars 2024 sa décision de rentrer en négociation exclusive pour la cession de 100% du pôle média, pour un montant de 1,55 Md€ à l'armateur CMA CGM dont le milliardaire Rodolphe SAADE est à la tête.

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2023

Le 20 mars 2024 après la présentation des résultats annuels 2023 confirmant une baisse du CA de 1,4% et une baisse de la marge de 4,7%, l'actionnaire a annoncé vouloir négocier une baisse de 30% de la dette globale et demande aux porteurs d'obligations de renoncer à une partie de leurs créances en brandissant la menace de ne pas utiliser le produit de la cession des médias pour désendetter l'entreprise. A noter que sur les 24 Md€ de dettes, 17 Md€ proviennent de fonds américains.

## LORS DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES 2023, LA DIRECTION DU GROUPE A INSISTÉ SUR SA VOLONTÉ DE RÉDUIRE L'ENDETTEMENT. OBJECTIF PASSER L'ENDETTEMENT DE 6,2 FOIS DE L'EBITDA À MOINS DE 4 SOIT UNE BAISSSE DE LA DETTE DE 10 MILLIARDS d'euros

### Leviers présentés par la Direction d'Altice France pour se désendetter

1 – Deux cessions en cours (Data Center et Altice Media) → ~2 Md€

Revue stratégique centrée sur La Poste Telecom et XpFibre. D'autres cessions plus marginales sont également envisagées (aucune information communiquée par la Direction)

2 – La Direction du groupe demande aux investisseurs de faire des efforts, sinon les 2 Md€ de cessions ne seraient pas utilisés au désendettement → les créanciers ne seraient pas rembourser de l'intégralité de leur dette.

3 – Amélioration de l'Ebitda : chantier qui s'inscrit sur le long terme, mais qui ne permet pas pour le moment de répondre à la situation critique du groupe

### LES CRÉANCIERS NE COMPTENT PAS SE LAISSER IMPRESSIONNER

Un bras de fer va très certainement s'ouvrir avec les créanciers dont une partie, pesant pour plus de 15 Md€, s'est mobilisée pour contrer toute tentative de Patrick DRAHI de réduire le montant des intérêts. Cette nouvelle annonce risque d'entraîner encore plus SFR et les salariés dans une zone d'incertitude.

### ENQUÊTE DU PNF

A cette situation exceptionnellement complexe se rajoute une enquête du Parquet National Financier dont nos dirigeants étaient informés depuis septembre 2023, sans jamais évoquer le sujet avec la représentation du personnel de SFR et du Groupe Altice. L'opacité sur les véritables enjeux et risques d'une telle enquête engendre un sentiment de méfiance et de suspicion à l'égard de nos dirigeants et de leur capacité à garantir la transparence dans cette nouvelle affaire.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

# POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À



## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les craintes sont plus que jamais palpables alors qu'Altice France est confronté à l'obligation pressante de trouver des capitaux suffisants pour rembourser les créanciers. La dette du groupe pèse lourdement sur SFR, entravant sa capacité à investir, à innover et à se développer.

C'est la raison pour laquelle le CSE Central, appuyé par l'**UNSa**, a lancé un « **droit d'alerte** » pour permettre à son expert d'accéder rapidement à toute la documentation au niveau d'Altice France et des holding personnelles de Patrick DRAHI, pour analyser les solutions qui seront retenues pour sortir de ce surendettement et essayer d'être rassuré sur l'emploi, la pérennité et l'intérêt social des sociétés de l'UES SFR.

Pour faire face au refus de l'actionnaire de communiquer ces informations essentielles à l'analyse de la situation, le CSE Central et son expert ont saisi la justice, l'audience a eu lieu le 18 janvier 2024.

Il est à noter qu'une partie des documents réclamés par l'expert et qui n'existaient pas selon la Direction, ont été transmis la veille de l'audience alors qu'ils auraient dû être transmis en tout début de procédure.

Par ailleurs les documents concernant les négociations en cours avec les banquiers et les éventuels repreneurs n'ont jamais été transmis.

Le 08 février 2024, la juge a reconnu le défaut de transmission de la Direction tout en considérant que les éléments de négociation en cours avec l'actionnaire ne pouvaient être communiqués.

Le CSE Central a fait appel auprès de la cour d'appel pour contester cette décision du juge.



**Une audience est prévue le 25 avril**

***Le jugement devrait être rendu sous un mois***

**RETOUR SOMMAIRE**

**POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À**

## AVENIR : CRAINTES ET ESPÉRANCES

### L'UNSa DEFEND TOUJOURS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS

L'UNSa n'a eu de cesse d'interpeler la Direction Générale sur les difficultés opérationnelles face aux craintes des clients surtout entreprises qui lisent la presse, les inquiétudes concernant l'avenir de l'entreprise ainsi que le sentiment de colère d'une grande majorité des salariés à l'idée d'assister à la destruction de l'entreprise. Malgré cela, la Direction continue à fonctionner comme si l'actualité n'entraînait aucune conséquence sur notre activité, ignorant ainsi les signaux alarmants émanant du terrain et les appels pressants de l'UNSa pour un changement de cap salvateur.

La zone de turbulence à laquelle nous sommes confrontés est la plus dangereuse de toute l'histoire de SFR. La pérennité et l'intégrité de notre groupe peuvent définitivement être remis en cause par les enjeux financiers autour de notre actionnaire, des créanciers et des fonds d'investissement qui ne sont animés que par une volonté de profits sans considération pour les intérêts à long terme de notre société et pour les conséquences sociales.

Durant des années l'UNSa a dénoncé les remontées de dividendes qui auraient dû servir à désendetter plus tôt SFR. Les 4,6 Md€

remontés en 2021 à Patrick Drahi lui auront permis de prendre le contrôle total d'Altice France et de monter au Capital de British Telecom pour son propre compte, accentuant encore plus notre vulnérabilité face aux aléas du marché.

**Face à la menace qui pèse sur l'avenir de SFR, l'UNSa continuera d'agir avec détermination et responsabilité en utilisant tous les moyens en sa possession pour sécuriser nos emplois et notre avenir.**



Nous interrogerons et attendrons des réponses de la direction ainsi que des explications sur le bras de fer en cours qui oppose notre actionnaire aux créanciers, dont la presse se fait écho depuis le 21 mars 2024.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À

## MULTIPLICATION DES OBJECTIFS EN 2024

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN, ET RIEN POUR TOUS !

L'UNSa constate cette année une multiplication sans précédent d'objectifs collectifs déclinés dans toutes les Directions Exécutives !

Pour 2024, l'entreprise semble avoir décidé que tous les salariés devraient porter la responsabilité de l'atteinte d'objectifs dits stratégiques tels que : CA B2C, NPS, NPERF, ARCEP, réussir les JO, Couverture en 5G, ...

Sans réunion de cadrage en amont une grande majorité de managers a dû décliner dans la précipitation des objectifs de manière arbitraire sans clarifier les attentes de chacun, ce qui conduit à un fourre-tout d'objectifs contrairement à ce qui est décrit dans le guide des objectifs 2024.



**Contributeur ou pas, c'est 20% pour tout le monde! Peu importe la capacité à contribuer à la réalisation de l'objectif inscrit, peu importe si individuellement on a des leviers sur l'objectif inscrit ou pas.**

Dans ce contexte L'UNSa s'interroge :

- Quels sont les moyens supplémentaires versus 2023 pour permettre l'atteinte des objectifs (effectifs, outils, ...) ?
- Quels seront les KPI de suivi représentatifs de la contribution d'une équipe ?
- Comment sera pris en compte le contexte compliqué de l'entreprise ?
- Comment sera pris en compte le décalage des Roadmaps ?
- Comment sera pris en compte le retard sur les projets structurants ?
- Comment sera pris en compte la situation des prestataires qui ne sont pas objectivés sur les mêmes items (Rhôn'Telecom, ERT, Intelcia, ...) ?

L'UNSa rappelle que si les objectifs définis pour les salariés sont irréalistes et privent ces derniers de rémunération variable, l'employeur commet une faute pouvant justifier **une prise d'acte de la rupture du contrat de travail** par le salarié, dans un contexte déjà tendu. Dans ce cas, la prise d'acte peut être validée et produire les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

**L'employeur peut être condamné à payer des indemnités de licenciement, de préavis et de congés payés.**

Il est essentiel que la Direction fixe des objectifs réalistes, les communique clairement aux employés et veillent à ce que ces objectifs soient réalisables. Sinon, cela peut entraîner des conséquences juridiques et financières pour l'entreprise.

**Les salariés, individuellement ou en groupe, peuvent également solliciter auprès du Conseil de Prud'hommes le versement de l'intégralité de leur rémunération variable si l'employeur fixe des objectifs irréalisables.**

L'UNSa se tient à la disposition de tous les salariés volontaires pour les accompagner et leur proposer ses avocats-conseils.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À



Pour autant, l'**UNSa** n'est pas contre le fait de fixer des objectifs, c'est un acte important qui doit permettre à tous d'avancer.

Les définir n'est pas toujours simple pour les managers. Il s'agit d'une étape fondamentale est très délicate car c'est elle qui impactera les semaines et les mois à venir.

Le véritable stratège sera celui capable de fixer des objectifs atteignables et c'est bien dans la définition de ces objectifs qu'il faut être le plus précis.

Une des méthodes les plus couramment utilisée, notamment chez SFR, et mondialement connue pour définir des objectifs est basée sur l'acronyme anglais « **SMART** », moyen facile pour laquelle chacune des lettres représente une qualité pour définir les objectifs. Ceux-ci peuvent être tant collectifs qu'individuels.

#### Un objectif SMART se traduira donc comme cela :

- **S pour spécifique et simple** : L'objectif doit être clair et précis : les projets doivent être clairement listés
- **M pour mesurable** : Il doit y avoir des indicateurs et des critères objectifs
- **A pour atteignable** : L'objectif doit être réalisable en lien avec les moyens et les ressources mis à disposition
- **R pour réaliste** : Il doit être pragmatique et pertinent par rapport aux capacités et au contexte et donc réalisable.
- **T pour temporellement défini** : Un cadre temporel clair doit être établi, définissant une échéance pour atteindre l'objectif.

#### Les objectifs peuvent être individuels ou collectifs :

Fixer juste des objectifs individuels favorise le chacun pour soi. Les salariés ne comprennent pas pourquoi ils devraient venir en aide à une autre personne car ils n'ont absolument rien à y gagner. Seul le résultat individuel compte. Lorsque les individualités priment, rien ne garantit que les objectifs individuels permettent d'atteindre les objectifs collectifs.

Travailler uniquement avec des objectifs collectifs amène à une baisse de vitesse dans l'organisation et diminuent la performance des meilleurs. Certains individus peuvent profiter d'un tel contexte pour se fondre discrètement dans l'équipe sans trop s'investir et sans trop prendre de risques. Pourquoi ceux-ci feraient plus dans un environnement où seulement la performance moyenne est reconnue ?

Le fait d'établir des objectifs collectifs doit permettre de clarifier les attentes de chacun, d'améliorer la communication entre tous et posent des bases solides pour grandir ensemble. Enfin, il contribue à développer la cohésion du groupe et de l'organisation tout en renforçant la performance.

#### La solution à adopter est de mixer les deux types objectifs :

Cela implique que les objectifs fixés traduisent autant l'ambition de l'entreprise que la prise en compte des progrès individuels.

**L'UNSa, dénonce depuis plusieurs années, l'utilisation des objectifs collectifs inatteignables pour justifier une notation à « 2 » qui apporte des conséquences sur la rémunération variable des salariés, puisque si l'ensemble des objectifs ne sont pas atteints ; le salarié peut ne pas avoir le pourcentage de prime prévu dans son contrat de travail.**

**L'UNSa préconise de ne pas attendre le jour de l'évaluation des objectifs mais au contraire invite chacun et chacune à challenger son manager tout le long de l'année et à alerter sur les manquements.**

**L'UNSa restera en alerte pour s'assurer que cette nouvelle façon de fixer les objectifs ne soit pas un prétexte pour brider les primes variables.**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À



## L'UNSa FAIT LE POINT

### INTÉRESSSEMENT : RÉSULTATS EN HAUSSE

Jeudi 21 mars nous avons eu la communication des chiffres de l'intéressement au titre de l'année 2023. Le résultat est de **6,447%**.

En détail, voici les résultats des 3 critères qui produisent l'intéressement (au moins jusque l'année prochaine) :

- **Ebitda : 4,438% - 3,474 Milliards d'euros**
- **CA : 2,009% - 10,201 Milliards d'euros**
- **NPS : 0% - -7,32%**

Ce résultat 2023 est très sensiblement supérieur à celui de l'an dernier, il faudra donc s'attendre peu ou prou au mêmes montant.

Du 5 au 22 avril: période d'enregistrement des souhaits:

- paiement (sur paye de mai 2024)
- placement sur le PEG / Percol
- mix des deux

L'accord d'intéressement n'existe que par la signature de **l'UNSa**, organisation syndicale majoritaire sur le pôle Telecom (UES SFR + SFR Distribution).

Pour 2024, les critères resteront le CA, l'Ebitda et le NPS, seuls les objectifs et les seuils de déclenchement doivent être renégociés avant le 30 juin 2024.

En 2025 il s'agira de négocier un tout nouvel accord d'intéressement avec la possibilité d'intégrer d'autres critères qui seront, nous l'espérons, plus atteignables.



Les JO 2024 à Paris se rapprochent et les interrogations, les inquiétudes n'ont pas encore de réponses officielles de la part de la Direction.

- Les salariés seront-ils en TAD à 100% sur la période des JO? Sur certaines périodes /semaines /jours seulement ? Lesquelles ?
- Y aura-t-il des ajustements au niveau des congés et des jours de repos pendant cette période ?
- Comment seront gérés les horaires de travail pendant la période des Jeux olympique?
- Quelles sont les directions/services qui vont être contraints de ne pas poser de congés /RTT pendant la période pour raison de service ? Quand seront-ils prévenus pour organiser leurs congés d'été ?
- Les salariés qui seront contraints de venir sur site pour raison de service pourront-ils accéder aux parkings temporairement sur cette période si ils ne peuvent circuler en transport en commun du fait des saturations des lignes ?
- Quelle est la liste des Directions/Services qui n'auront pas le droit au TAD Exceptionnel pour des raisons de service et devront se déplacer sur site ? Quand seront-ils prévenus ?

- Quelles seront les dispositions prises pour assurer la sécurité et le bien-être des employés sur les différents sites nationaux pendant les Jeux ?
- Les parkings du site de Balard et le parking Cévennes seront-ils accessibles ? Sous quelles conditions ?

**Les Représentants de Proximité (RP) UNSa ont pris depuis plusieurs semaines le soin de regrouper les questions des salariés. Pour l'instant silence officiel de la Direction, pas de communication globale pour ce sujet important pour l'organisation du travail mais aussi de la vie personnelle des salariés sur les prochains mois.**

**L'UNSa partage l'information qu'un TAD à 100% sera permis sur la période du 20 juillet au 11 aout 2024 (certains services seront exclus de cette mesure).**

Par contre aucune décision ne semble avoir été prise à date pour les Jeux Paralympiques qui auront lieu du 28 aout au 8 septembre 2024.

**L'UNSa ne manquera pas de rester attentive à ce sujet ô combien important, et n'hésitera pas à ressolliciter la Direction si des difficultés nouvelles apparaissent d'ici-là.**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À

## Activités Sociales et Culturelles

En 2024, les élus UNSa des CSE RSI, B2B et B2C-Fonctions Support continuent de s'occuper pour vous des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

(pour tout salarié dans les effectifs depuis 3 mois en CDI, CDD, stage ou en contrat de qualification)

### SUBVENTION ANNUELLE SPORT ET CULTURE :

Rappel montant subvention annuelle : **120€**  
Comme depuis 2019, le remboursement est de 100% à concurrence de 120 € pour 2024, par collaborateur ayant 3 mois d'ancienneté.

### SUBVENTION COLONIE :

Rappel montant : remboursement de 50% du montant de la facture réglée, et plafonné selon le QF (T1 = 120 €, T2 = 100 €, T3 = 80 €, T4 = 70 €, T5 = 60 €) par an et par enfant de moins de 17 ans à la date du début du séjour

### VOYAGES :

Voyages 2024	Places	Inscrits	% retenus
Kenya	180	327	55%
Sri-Lanka	40	132	30%
Europa Park	90	89	101%
Randonnée Madère	30	46	65%
Hurghada (Egypte)	40	41	98%
Londres	100	510	20%
New-York	140	691	20%
<b>Moyenne</b>	<b>620</b>	<b>1836</b>	<b>34%</b>

### SORTIES LOCALES & BILLETTERIE :

Offres déjà lancées:

- Billets croisière Bateau-Mouche à 5€ : 1355 billets vendus !
- IDF : Spectacle Aux Invalides : 100 places déjà vendues!
- IDF : Spectacle Space Wars : 102 places vendues!
- Lyon : Journée ski Alpes d'Huez : 55 places (dont 9 non-skieurs)!

Retrouvez les sorties locales en cours sur le site



### CHÈQUES-VACANCES 2024 :

Montants:

Calendrier :



- Inscriptions : Du 19 mars au 15 avril 2024
- Distribution : Entre le 13 et le 31 mai 2024 sur tous les sites

CHEQUES-VACANCES 2024		
Tranche QF	Code QF	Montant
QF < 14 000 €	T1	210 €
14 001 € < QF < 18 500 €	T2	200 €
18 501 € < QF < 24 500 €	T3	190 €
24 501 € < QF < 29 000 €	T4	180 €
QF >29 000 €	T5	170 €

### OFFRE SOIREE CSE PARC ASTERIX

Le samedi 4 mai 2024 de 19h à Minuit à un tarif subventionné par le CSE de 25€ la place (au lieu de 41€).

Déjà plus de 650 places vendues sur les 1000 réservées par les CSE SFR, dépêchez-vous!



### ARBRE DE NOEL LYON 2024

Projet en cours, plus d'infos à venir ...



**POUR TOUTE QUESTION:**

**Salariés IDF: [csesfr-idf@sfr.com](mailto:csesfr-idf@sfr.com)**

**Salariés Régions: [csesfr-regions@sfr.com](mailto:csesfr-regions@sfr.com)**

**RETOUR SOMMAIRE**

**POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT À**